

Les aspects juridiques des collectifs agricoles

Comprendre et mettre en pratique les conditions juridiques, fiscales et sociales d'un collectif agricole

PUBLIC CIBLE

producteurs de la région installés en collectif souhaitant mieux comprendre le fonctionnement des collectifs agricoles.

OBJECTIFS

- Définir les différentes modalités juridiques de faire collectif en écho avec la diversité des collectifs ;
- Reconnaître les structures sociétaires et autres groupements et formes de mise en commun ;
- Se repérer dans la diversité des outils juridiques au service des collectifs ;
- Identifier les points de vigilance juridiques dans le fonctionnement des collectifs agricoles de toute nature.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

Distanciel (2h30 en amont)
évaluer vos connaissances en droit rural ; identifier les points de vigilance d'une organisation collective ; définir son projet et son cadre dans un contexte juridique ; échanger avec une avocate spécialiste du droit rural pour affiner le cadre du projet collectif et ses besoins

Jour 1

Typologies des collectifs et implications juridiques

L'entraide en agriculture

Les sociétés : pour la production en commun mais pas que, mutualisations, assolement, commercialisation...

Les bases de fonctionnement d'une société : aspects juridiques, fiscaux et sociaux

Les spécificités du GAEC, des SCIC et SCOP

Le foncier : baux ruraux et collectifs, autres modalités de mise à disposition

Jour 2

Aspects pratiques de la constitution d'une société et autres groupements

Fonctionnement et vie du groupement : prise de décisions, mouvements d'associés, comptes courants, PV...

Fin du groupement

Mise en pratique

Zoom sur le couple en agriculture

Récapitulatif des points de vigilance

Présentation des projets des participants

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel, distanciel

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

entretiens individuels, échanges et travaux en groupe, apports théoriques par l'intervenante

MOYENS MATÉRIELS

présentations orales, ateliers de mise en pratique. Un guide de la diversification agricole sera remis à chaque stagiaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
GR CIVAM PACA

DURÉE : 2h30 à distance en amont +
2 jour(s)

DATE LIMITE : 08/10/2024

TARIFS

formation prise en charge par Vivéa à hauteur de 560€50. Public non agricole : 412€50 (25€ x 16,5h)

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Marion GENTY

marion.genty@civampaca.org

GR CIVAM PACA

MIN 13

84 953

CAVAILLON Cedex

Tel. 04 90 78 35 39

N° d'organisme de formation :

93 840 036 184

Mises en situation, ateliers et exercices pratiques

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
22/11/2024	Salle 2 Hippodrome de Cavaillon 84300 Vaucluse	Amel Bounaceur, juriste en droit rural, auteur du guide juridique de la Diversification Agricole
21/11/2024	Salle 2 Hippodrome de Cavaillon 84300 Vaucluse	Amel Bounaceur, juriste en droit rural, auteur du guide juridique de la Diversification Agricole

THÈMES

- Commercialisation
- Installation
- Gestion d'entreprise
- Accueil à la ferme
- Accueil à la ferme
- Installation/ Transmission
- Accueil
- Gestion

PARTENAIRES

- Qualiopi

FINANCEURS

- VIVEA